

Réunion du 4 novembre 2004 sur les CDD de PSE

La Direction nous a fait ses propositions.

Suite à l'intervention de l'Inspecteur du Travail :

- Les accords signés ne seront pas respectés en ce qui concerne :
 - Les licenciements autoritaires,
 - Les remplacements, qui ne seront plus effectués par des CDD mais par des intérimaires.
- Rien n'est prévu pour trouver une solution concernant les départs à la date anniversaire des FNE, que la Direction souhaite retarder.
- Rien n'est prévu pour les CDD aujourd'hui absents de l'entreprise.

Chacun des 37 CDD sera reçu prochainement par M. Gérard Brun et devra faire un des choix suivants, avant le 17 novembre :

1. Le renoncement à la titularisation pour devenir intérimaire et effectuer d'éventuels remplacements. Il bénéficiera de :

- La prime de précarité
- 6 mois de salaire
- le préavis conventionnel
- l'indemnité légale
- Il faudra déduire de cette somme l'indemnité perçue en 2002 lors de la signature de l'accord de gel des effectifs. Sur ce point la Direction n'est pas figée.

2. La titularisation, puis le licenciement économique selon l'avancement de la modernisation secteur par secteur.

Tous les syndicats étaient présents à cette réunion.

La seule organisation syndicale à exprimer sa position a été la CGT.

Nous sommes absolument CONTRE :

- Les licenciements autoritaires
- L'appel à des intérimaires
- Le retard des départs FNE à la date anniversaire
- L'accord de septembre 2004, cause de tous ces problèmes.

Le 18 novembre une réunion est prévue pour faire le point sur le nombre des « requalifiés » et pour définir un nouveau fonctionnement à PSE.